

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2020

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 30 Juin 2020 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 30 Juin 2020, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de **80 074 593** dinars et un bénéfice net de la période de **785 607** dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 30 Juin 2020, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- ✓ Les liquidités et quasi-liquidités représentent 20,25% de l'actif au 30 juin 2020. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 29 juillet 2020

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN
Arrêté au 30/06/2020 en (DT)

Libellé	Note	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
<u>ACTIFS</u>				
AC 1 Portefeuille-titres	3.1	62 860 598,090	73 890 909,169	67 293 174,386
a- Obligations et valeurs assimilées		62 860 598,090	72 310 615,169	67 293 174,386
b- Autres valeurs		0,000	1 580 294,000	0,000
AC 2 Placements monétaires et disponibilités	3.2	17 213 995,186	11 653 326,049	14 746 426,627
a- Placements monétaires		997 797,489	2 994 445,213	5 983 590,478
b- Disponibilités		16 216 197,697	8 658 880,836	8 762 836,149
AC 3 Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000	0,000
AC 4 Autres actifs		0,000	0,000	0,000
TOTAL ACTIF		80 074 593,276	85 544 235,218	82 039 601,013
<u>PASSIF</u>				
		479 832,541	394 215,245	276 822,774
PA 1 Opérateurs créditeurs	3.4	454 936,570	351 579,383	185 670,795
PA 2 Autres créditeurs divers	3.5	24 895,971	42 635,862	91 151,979
ACTIF NET		79 594 760,735	85 150 019,973	81 762 778,239
CP 1 Capital	3.6	77 999 146,252	83 408 098,643	78 465 017,581
CP 2 Sommes distribuables	3.7	1 595 614,483	1 741 921,330	3 297 760,658
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		622,206	686,224	645,399
b- Sommes distribuables de l'exercice encours		1 594 992,277	1 741 235,106	3 297 115,259
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		80 074 593,276	85 544 235,218	82 039 601,013

ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 30/06/2020 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.04.20 au 30.06.20	Période du 01.01.20 au 30.06.20	Période du 01.04.19 au 30.06.19	Période du 01.01.19 au 30.06.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
PR 1 Revenus du portefeuille-titres	3.1	<u>762 952,199</u>	<u>1 560 852,684</u>	<u>920 078,945</u>	<u>1 877 204,607</u>	<u>3 593 834,784</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		762 952,199	1 560 852,684	920 078,945	1 877 204,607	3 593 834,784
PR 2 Revenus des placements monétaires	3.2	<u>222 631,618</u>	<u>454 898,174</u>	<u>203 349,543</u>	<u>436 872,503</u>	<u>887 227,793</u>
Total des revenus des placements		<u>985 583,817</u>	<u>2 015 750,858</u>	<u>1 123 428,488</u>	<u>2 314 077,110</u>	<u>4 481 062,577</u>
CH 1 Charges de gestion des placements	3.8	<u>-180 379,020</u>	<u>-363 071,887</u>	<u>-197 963,888</u>	<u>-409 234,358</u>	<u>-791 039,355</u>
Revenu net des placements		<u>805 204,797</u>	<u>1 652 678,971</u>	<u>925 464,600</u>	<u>1 904 842,752</u>	<u>3 690 023,222</u>
CH 2 Autres charges	3.9	<u>-28 876,761</u>	<u>-58 010,617</u>	<u>-30 181,896</u>	<u>-61 752,346</u>	<u>-120 726,848</u>
Résultat d'exploitation		<u>776 328,036</u>	<u>1 594 668,354</u>	<u>895 282,704</u>	<u>1 843 090,406</u>	<u>3 569 296,374</u>
PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation		<u>-6 323,767</u>	<u>323,923</u>	<u>-69 559,784</u>	<u>-101 855,300</u>	<u>-272 181,115</u>
Sommes distribuables de la période		<u>770 004,269</u>	<u>1 594 992,277</u>	<u>825 722,920</u>	<u>1 741 235,106</u>	<u>3 297 115,259</u>
PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<u>6 323,767</u>	<u>-323,923</u>	<u>69 559,784</u>	<u>101 855,300</u>	<u>272 181,115</u>
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		<u>9 279,270</u>	<u>18 558,540</u>	<u>9 857,801</u>	<u>19 035,101</u>	<u>37 219,050</u>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-554,531</u>	<u>-554,531</u>	<u>888,200</u>
Frais de négociation de titres		<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-1 428,170</u>	<u>-1 428,170</u>	<u>-1 428,170</u>
Résultat net de la période		<u>785 607,306</u>	<u>1 613 226,894</u>	<u>903 157,804</u>	<u>1 860 142,806</u>	<u>3 605 975,454</u>

ETAT DE VARIATION
Arrêté au 30/06/2020 en (DT)

Libellé	Période du 01.04.20 au 30.06.20	Période du 01.01.20 au 30.06.20	Période du 01.04.19 au 30.06.19	Période du 01.01.19 au 30.06.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>785 607,306</u>	<u>1 613 226,894</u>	<u>903 157,804</u>	<u>1 860 142,806</u>	<u>3 605 975,454</u>
a- Résultat d'exploitation	776 328,036	1 594 668,354	895 282,704	1 843 090,406	3 569 296,374
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	9 279,270	18 558,540	9 857,801	19 035,101	37 219,050
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	-554,531	-554,531	888,200
d- Frais de négociation de titres	0,000	0,000	-1 428,170	-1 428,170	-1 428,170
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>-3 271 674,213</u>	<u>-3 271 674,213</u>	<u>-3 404 373,750</u>	<u>-3 404 373,750</u>	<u>-3 404 373,750</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-637 811,646</u>	<u>-509 570,185</u>	<u>-4 771 703,574</u>	<u>-9 369 373,755</u>	<u>-14 502 448,137</u>
a- Souscriptions	6 691 242,524	16 008 629,566	13 063 341,189	24 031 831,893	47 285 747,781
- Capital	6 610 800,000	15 585 100,000	12 828 500,000	23 413 100,000	46 152 300,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-53 836,212	-128 233,319	-110 610,236	-202 989,304	-395 412,676
- Régularisation des sommes distribuables	134 278,736	551 762,885	345 451,425	821 721,197	1 528 860,457
b- Rachats	7 329 054,170	16 518 199,751	17 835 044,763	33 401 205,648	61 788 195,918
- Capital	7 216 900,000	16 073 600,000	17 413 500,000	32 424 300,000	60 168 400,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-58 813,890	-132 303,450	-150 142,170	-281 050,343	-515 665,973
- Régularisation des sommes distribuables	170 968,060	576 903,201	571 686,933	1 257 955,991	2 135 461,891
VARIATION DE L'ACTIF NET	-3 123 878,553	-2 168 017,504	-7 272 919,520	-10 913 604,699	-14 300 846,433
<u>AN4- Actif Net</u>					
a- En début de période	82 718 639,288	81 762 778,239	92 422 939,493	96 063 624,672	96 063 624,672
b- En fin de période	79 594 760,735	79 594 760,735	85 150 019,973	85 150 019,973	81 762 778,239
<u>AN5- Nombre d'actions</u>					
a- En début de période	792 425	791 249	887 148	931 410	931 410
b- En fin de période	786 364	786 364	841 298	841 298	791 249
VALEUR LIQUIDATIVE	101,218	101,218	101,212	101,212	103,333
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,85%	3,99%	4,03%	4,09%	4,08%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 30/06/2020

PRESENTATION DE LA SOCIETE :

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a été créée en 1993, sous forme de SICAV obligataire de type distribution

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Et, conformément au décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30, les revenus encaissés à partir du 10 juin 2020, au titre des placements notamment les comptes à termes dont la durée varie entre 3 mois et 5 ans, les bons de caisses dont la durée varie entre 3 mois et 5 ans, les certificats de dépôts dont la durée varie entre 10 jours et 5 ans et tout autre produit financier similaire et dont le taux de placement est supérieur au Taux de marché monétaire moyen du début janvier de l'année de placement moins un point subissent une retenue libératoire de 35%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30/06/2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

Les placements en titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en dates d'arrêts.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 - Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30/06/2020 d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

		30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
BTA	(1)	51 289 141,853	51 246 909,052	50 771 201,834
Obligations émises par l'Etat	(2)	600 889,644	1 201 774,426	1 231 455,738
Obligations des Sociétés	(2)	10 970 566,593	19 861 931,691	15 290 516,814
Titres d'OPCVM		0,000	1 580 294,000	0,000
Total		62 860 598,090	73 890 909,169	67 293 174,386

(1) Bons de trésor assimilable :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2020	% de l'Actif
BTA		49 687 658,956	51 289 141,853	64,05%
BTA 04-2024	5 000	4 816 500,000	4 977 603,808	6,22%
BTA-04-2028	1 000	935 200,000	968 031,016	1,21%
BTA052022	6 950	8 205 558,956	7 196 699,231	8,99%
BTA082022	32 000	30 876 900,000	33 051 599,538	41,28%
BTA-10-2026	5 000	4 853 500,000	5 095 208,260	6,36%

(2) Obligations :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2020	% de l'Actif
Obligations Emises par l'Etat		600 000,000	600 889,644	0,75%
EMPRUNT NAT2014 catégorie B	30 000	600 000,000	600 889,644	0,75%
Obligations des Sociétés		10 680 939,000	10 970 566,593	13,70%
AMENBANK ES2009	30 000	999 000,000	1 031 726,803	1,29%
AMENBANK2008 SUB B	20 000	800 000,000	805 032,329	1,01%
AMENBANKES2011-1	10 000	200 000,000	207 440,000	0,26%
AMENBANKSUB2010	18 000	719 460,000	760 041,381	0,95%
ATTIJARI BANK SUB 2015	30 000	600 000,000	623 777,050	0,78%
BH 2009CATB	50 000	1 920 000,000	1 960 704,000	2,45%
BNASUB09	23 300	620 479,000	626 721,189	0,78%
BTE 2010	10 000	100 000,000	103 273,442	0,13%
BTE 2010 V	10 000	100 000,000	105 231,717	0,13%
CIL 2016-1- 7.5%	5 000	100 000,000	100 756,165	0,13%
CIL 2017-2 - 7.95%	10 000	600 000,000	611 291,178	0,76%
CIL2015-2 T 7.65%	5 000	100 000,000	104 096,722	0,13%
HL 2015-2 A7.65%	10 000	200 000,000	203 185,754	0,25%
HL 2016-1 7.65%	10 000	200 000,000	200 100,602	0,25%
HL 2016-2 7.65%	19 400	776 000,000	804 027,594	1,00%
HL 2017-3 8%	10 000	600 000,000	616 472,131	0,77%

TLS2015-2	10 000	200 000,000	203 912,329	0,25%
TLS2016-1	10 000	200 000,000	202 860,274	0,25%
TLS2017-2- 7.95%	10 000	600 000,000	615 013,770	0,77%
UIB SUB 2016-A 7.4%	9 500	380 000,000	390 879,212	0,49%
UIB2009-1 CAT B	20 000	666 000,000	694 022,951	0,87%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.04.20 au 30.06.20	Période du 01.01.20 au 30.06.20	Période du 01.04.19 au 30.06.19	Période du 01.01.19 au 30.06.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
Revenus des obligations et valeurs assimilées					
Revenus des obligations - Intérêts	171 759,419	380 568,285	330 987,425	705 495,007	1 232 374,882
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier - Intérêts	591 192,780	1 180 284,399	589 091,520	1 171 709,600	2 361 459,902
TOTAL	762 952,199	1 560 852,684	920 078,945	1 877 204,607	3 593 834,784

3.2 - Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/06/2020 à 17 213 995,186 DT et s'analyse comme suit :

		30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	997 797,489	2 994 445,213	5 983 590,478	1,25%
Disponibilités	(2)	16 216 197,697	8 658 880,836	8 762 836,149	20,25%
Total		17 213 995,186	11 653 326,049	14 746 426,627	21,50%

(1) Placements monétaires :

a- Certificats de dépôt

Emetteur	Taux de Rémunération	durée	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/06/2020	% de l'Actif
UBCI	7,83%	20 jours	29/06/2020	997 553,686	997 797,489	1,25%
Total placement certificats de dépôt				997 553,686	997 797,489	1,25%

b- Disponibilités :

Libellé	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Dépôts à terme	5 000 000,000	3 000 000,000	0,000
Intérêts courus/ DAT (POT)	25 675,000	12 360,329	0,000
Intérêts courus/DAV (POT)	86 144,006	121 233,344	107 870,491
Avoirs en banque	11 104 378,691	5 525 287,163	8 654 965,658
Total	16 216 197,697	8 658 880,836	8 762 836,149

a- Dépôts à terme :

Banque	Taux de Rémunération	Durée	Date de souscription	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/06/2020	% de l'Actif
UBCI	7,30%	90 jours	13/05/2020	1 500 000,000	1 509 555,000	1,89%
UBCI	7,30%	90 jours	19/05/2020	1 000 000,000	1 005 590,000	1,26%
UBCI	7,30%	90 jours	27/05/2020	1 000 000,000	1 004 550,000	1,25%
UBCI	7,30%	90 jours	29/05/2020	1 000 000,000	1 004 290,000	1,25%
UBCI	7,30%	90 jours	05/06/2020	500 000,000	501 690,000	0,63%
Total placement Dépôts à terme				5 000 000,000	5 025 675.000	6,28%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.04.20 au 30.06.20	Période du 01.01.20 au 30.06.20	Période du 01.04.19 au 30.06.19	Période du 01.01.19 au 30.06.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
Intérêts des bons de trésor à court terme	0,000	0,000	0,000	4 656,033	4 656,033
Intérêts des certificats de dépôt	62 337,725	143 624,297	46 670,264	112 215,385	213 856,242
Intérêts sur les avoirs bancaires	160 293,893	311 273,877	156 679,279	320 001,085	668 715,518
TOTAL	222 631,618	454 898,174	203 349,543	436 872,503	887 227,793

3.3 - Créances d'exploitation :

	Libellé	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
AC3	Créances d'exploitation	0,000	0,000	0,000
	Intérêts Emprunts	152 326,650	152 326,650	152 326,650
	* BATAM	152 326,650	152 326,650	152 326,650
	Annuité à recevoir en principal	3 703 000,000	3 703 000,000	3 703 000,000
	* BATAM	3 703 000,000	3 703 000,000	3 703 000,000
	Différence d'estimation sur obligations	-3 855 326,650	-3 855 326,650	-3 855 326,650
	* BATAM	-3 855 326,650	-3 855 326,650	-3 855 326,650

3.4 - Opérateurs créditeurs :

	Libellé	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
PA 1	Opérateurs créditeurs	454 936,570	351 579,383	185 670,795
	Frais de gestionnaire	41 086,337	45 091,778	42 291,685
	Frais de dépositaire	60 971,420	45 470,491	20 630,091
	Frais des distributeurs	352 878,813	261 017,114	122 749,019

3.5 - Autres créditeurs divers :

	Libellé	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
PA 2	Autres créditeurs divers	24 895,971	42 635,862	91 151,979
	Etat, retenue à la source,	1 600,000	25 140,123	66 354,581
	Redevance CMF	6 458,047	7 026,998	6 838,607
	Charges à payer sur l'exercice encours	16 837,924	10 468,741	17 958,791

3.6 - Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2019</u>	
* Montant en nominal	79 124 900
* Nombre de titres	791 249
* Nombre d'actionnaires	1 088
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	15 585 100
* Nombre de titres émis	155 851
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	16 073 600
* Nombre de titres rachetés	160 736
<u>Capital au 30/06/2020</u>	
* Montant en nominal	78 636 400
* Nombre de titres	786 364
* Nombre d'actionnaires	1 026

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2020 au 30/06/2020 s'élève à - 2 168 017,504 Dinars.

Le nombre de titres d'ALYSSA SICAV au 30/06/2020 est de 786 364 contre 791 249 au 31/12/2019.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2019</u>	<u>78 465 017,581</u>	<u>78 465 017,581</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>15 585 100,000</u>	<u>15 585 100,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-16 073 600,000</u>	<u>-16 073 600,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>22 628,671</u>	<u>1 618 243,154</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	18 558,540	18 558,540
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000
- Frais de négociations de titres	0,000	0,000
- Régularisation des sommes non distribuables	4 070,131	4 070,131
- Sommes distribuables		1 595 614,483
<u>Montant fin de période au 30/06/2020</u>	<u>77 999 146,252</u>	<u>79 594 760,735</u>

3.7 - Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30/06/2020 s'élèvent à **1 595 614,483** DT contre **3 297 760,658** DT au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Somme distribuables des exercices antérieurs	622,206	686,224	645,399
Résultat d'exploitation	1 594 668,354	1 843 090,406	3 569 296,374
Régularisation du résultat d'exploitation	323,923	-101 855,300	-272 181,115
Total	1 595 614,483	1 741 921,330	3 297 760,658

3.8 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre ALYSSA SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libellé	Période du 01.04.20 au 30.06.20	Période du 01.01.20 au 30.06.20	Période du 01.04.19 au 30.06.19	Période du 01.01.19 au 30.06.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	<u>180 379,020</u>	<u>363 071,887</u>	<u>197 963,888</u>	<u>409 234,358</u>	<u>791 039,355</u>
Rémunération du gestionnaire	41 086,337	82 699,713	45 091,778	93 214,495	180 181,196
Rémunération du dépositaire	20 042,117	40 341,329	21 995,991	45 470,491	87 893,273
Rémunération des distributeurs	119 250,566	240 030,845	130 876,119	270 549,372	522 964,886

3.9 - Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libellé	Période du 01.04.20 au 30.06.20	Période du 01.01.20 au 30.06.20	Période du 01.04.19 au 30.06.19	Période du 01.01.19 au 30.06.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
<u>CH 2 Autres charges</u>	<u>28 876,761</u>	<u>58 010,617</u>	<u>30 181,896</u>	<u>61 752,346</u>	<u>120 726,848</u>
Redevance CMF	20 042,117	40 341,329	21 995,991	45 470,491	87 893,273
Abonnement des charges budgétisées	8 834,644	17 669,288	8 185,905	16 281,855	32 833,575

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

<u>Libellé</u>	Période du 01.04.20 au 30.06.20	Période du 01.01.20 au 30.06.20	Période du 01.04.19 au 30.06.19	Période du 01.01.19 au 30.06.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
Abonnement des charges budgétisées	<u>8 834,644</u>	<u>17 669,288</u>	<u>8 185,905</u>	<u>16 281,855</u>	<u>32 833,575</u>
Taxes	2 360,798	4 721,597	1 950,801	3 880,164	7 824,640
Frais bancaires	30,567	61,134	34,627	68,874	138,890
Publication BO CMF	374,443	748,885	325,306	647,038	1 304,800
Honoraires CAC	1 686,036	3 372,072	1 690,680	3 362,782	6 781,300
Frais AGO et publications	1 399,193	2 798,387	1 192,710	2 372,312	4 783,945
Jetons de Présence	2 983,607	5 967,213	2 991,781	5 950,685	12 000,000

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS :

4-1 Rémunération du gestionnaire

- L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle ALYSSA SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

* la gestion du portefeuille de la SICAV,

* la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,

* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI BOURSE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,105% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale. Cette rémunération est devenue à partir du 03-10-2016, au taux annuel de 0.155% TTC, de l'actif net de Alyssa SICAV, puis 0.205%TTC à partir du 1^{er} janvier 2017.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investis selon les modalités et conditions définies par cette dernière.

Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net d'ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour et réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs :

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles ALYSSA SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,595% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.